



Bonnes vacances à tous

DATES A RETENIR

- Balayage des rues
 - les vendredis
 - 16, 30 juillet
 - 13, 27 août
 - 10, 24 septembre
- Marché fermier
 - de 9h00 à 13h00 - Parking de la Mairie
 - les samedis
 - 21 août
 - 4 et 18 septembre
- Rentrée Scolaire
 - jeudi 2 septembre
- Collecte de sang
 - vendredi 3 septembre - de 16h30 à 19h30
 - Salle Polyvalente - Rue des Saules
- Forum des associations
 - samedi 4 septembre - de 14h00 à 18h00
 - au Complexe sportif du Mancès
- Collecte des objets hétéroclites
 - mercredi 8 septembre
- Chantier nature
 - vendredi 10 septembre de 9h00 à 12h00
- Fête Patronale
 - Concours de quilles
 - Dimanche 19 septembre - de 14h00 à 18h00
 - Aire du jeu de quilles de l'Épinette
- Théâtre de Houdemont
 - Salle Polyvalente - du 22 au 26 septembre

AU CONSEIL MUNICIPAL

Délibérations du 3 mai 2010

CANTINE SCOLAIRE

La participation familiale de 3,26 € par repas n'a pas été revalorisée depuis la délibération du Conseil Municipal du 26 avril 2005 malgré une évolution constante des coûts de fonctionnement. Il est à noter que près de 40% des dépenses sont pris en charge par la commune.

Le Conseil Municipal, avec l'avis favorable de la commission «Vie scolaire» autorise Madame le Maire à majorer le tarif de 2,5%, ce qui porte les repas à 3,34 € pour les enfants.

Ces dispositions prendront effet à dater de la rentrée scolaire 2010/2011

ETUDE SURVEILLÉE

Le Conseil Municipal, a fixé les nouveaux tarifs de la participation familiale pour l'étude surveillée :

- Un tarif de 3,13 € par séance de la première à la neuvième séance dans le mois.
- Un forfait à 26,65 € par mois dès la dixième séance de fréquentation et au-delà.

Ces dispositions prendront effet à dater de la rentrée scolaire 2010/2011

Délibérations du 30 juin 2010

AMTE 4^{ème} et 5^{ème} PERIODES

Au titre de la 4^{ème} période et de la 5^{ème} période d'activité de l'AMTE (du 01 mars au 09 avril et du 26 avril au 04 juin 2010), le Conseil Municipal autorise l'attribution aux associations partenaires de l'AMTE les sommes suivantes :

Association	Nombre de séances des périodes 4 et 5	Montant versé pour les périodes 4 et 5
Club de Jeux de Société	17	435,37 €
Gym's Houd	29	742,69 €
Basket Club	12	307,32 €
Chenille	28	717,08 €
Tennis Club	11	281,71 €
Club des Arts	30	768,30 €
Club de Football	0	0,00 €
Judo Club	0	0,00 €
Informatique	6	153,66 €
TOTAL		3.406,13 €

Ces sommes seront prélevées sur la subvention allouée à l'AMTE et prévue au budget primitif de 2010 (article 6574).

VOTRE MESSAGEUR

N'oubliez pas que vous pouvez consulter tous les numéros parus depuis janvier 2001 sur le site : <http://houdemont.fr>

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES CROQUEURS de pommes® DE LORRAINE

La Ville de Houdemont possède des vergers sur le coteau et dans le cadre d'une action en faveur de la biodiversité, le comité du Développement Durable souhaite la création d'un verger conservatoire : arbres fruitiers d'espèces locales et anciennes.

Pour atteindre cet objectif, le comité du Développement Durable propose la signature d'une convention entre la Ville de Houdemont et les CROQUEURS de pommes® de Lorraine pour :

- permettre la préservation des variétés fruitières en voie de disparition, la promotion d'autres variétés peu connues mais méritantes.
- associer les scolaires et les habitants de la commune à cette démarche.
- aider les amateurs à la constitution de leur propre verger et les initier aux techniques de la taille, de la greffe ou de la plantation.

Les CROQUEURS de pommes® de Lorraine pourront conseiller la Ville de Houdemont sur les variétés d'arbres fruitiers à planter dans les vergers communaux et organiser des stages de taille et de greffe à l'attention des amateurs et membres du groupe de bénévoles qui entretiennent les vergers.

Cette convention s'inscrit dans le projet «vergers et biodiversité» qui vise la réhabilitation du coteau et la protection du patrimoine naturel.

La cotisation auprès de cette association est évaluée à 25 € pour l'année 2010. La convention est signée pour une durée maximum de 3 ans.

Le Conseil Municipal est favorable à ce partenariat et autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'association des CROQUEURS de pommes®.

CHARTRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Houdemont qui souhaite marquer son engagement dans le Développement Durable a demandé au comité de pilotage du Développement Durable de rédiger une charte.

■ Contexte

La ville de Houdemont souhaite répondre au constat partagé d'une urgence écologique. La ville a l'ambition «d'assurer une qualité de vie individuelle et collective sur son territoire sans compromettre les besoins des générations futures».

■ Pourquoi une charte ?

Il s'agit de décrire la politique de Développement Durable de la commune et de s'inscrire dans la dynamique du Grenelle de l'Environnement et de l'Agenda 21 du Grand Nancy.

■ Comment a-t-elle été élaborée ?

- En avril 2009, la commission «Cadre de vie et Développement Durable» crée un comité de pilotage du Développement Durable.
- Le comité de pilotage s'appuie sur le texte «Charte de l'environnement» synthèse des réflexions du Grenelle proposée par l'AMF (Association des Maires de France)
- Il réalise un diagnostic par rapport au texte national de l'AMF et l'adapte aux spécificités de la Ville de Houdemont.
- Une enquête auprès des habitants, des associations, des écoles, des commerces permet de mesurer les attentes des parties prenantes.

...laCharte suite

■ Quel est son contenu ? et comment sera-t-elle pilotée et suivie ?

- La charte d'objectifs présente des axes de progrès sur les trois finalités «**développement économique**», «**progrès social et sociétal**» et «**respect de l'environnement**», trois piliers à prendre en compte dans toutes les activités humaines par les collectivités, par les entreprises et les citoyens.
- Un quatrième pilier appelé «**socle de la gouvernance**», présente les objectifs en matière de pilotage, de participation des citoyens et d'exemplarité de la collectivité. Il s'applique sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal approuve la charte présentée.

■ CESSION PARCELLE AC323

Monsieur et Madame GOURRIER, demeurant 2 impasse des Lauriers à Houdemont, ont déposé en mairie un dossier de permis de construire pour agrandir leur habitation et ont sollicité la mairie pour l'acquisition de la parcelle communale AC323 qui jouxte leur propriété. La valeur vénale de la parcelle a été estimée à 957 € par les services de la Direction Générale des Finances Publiques. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire, à signer l'acte de vente correspondant à la cession de cette parcelle au profit de Monsieur et Madame GOURRIER pour le montant de 957 € TTC et hors frais de notaire.

■ Autres informations

■ FERMETURE PROVISOIRE DECHETTERIE

La déchetterie située à la limite de Houdemont et de Vandœuvre sera fermée plusieurs mois pendant les travaux nécessaires à la reconfiguration complète du site.

Une réunion d'information publique, avec les représentants de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, de Houdemont et Vandœuvre, se tiendra le mardi 6 juillet à 19h00 à la Salle des Fêtes de Vandœuvre-lès-Nancy.

Pour informations, les déchetteries les plus proches :

- Heillecourt : Parc d'Activités Est
- Laneuveville : rue Raoul Cezard (RN4)
- Ludres : RN 57

■ TRISTESSE

Au cours d'un voyage au Mali, Gilbert et Geneviève MAY ont trouvé la mort dans des circonstances tragiques.

Grâce à leurs multiples activités dans les associations, Monsieur et Madame MAY étaient connus et appréciés de tous. Madame MAY occupait un poste au Trésor Public et avait en charge les comptes de la Ville de Houdemont. Elle travaillait en étroite collaboration avec les employés administratifs de la commune.

Le Conseil Municipal et l'ensemble du personnel communal s'associent à la douleur de la famille.

■ CHANGEMENT D'ADRESSE DE LA TRESORERIE DE VANDŒUVRE

Désormais, l'adresse du courrier destiné à la Direction Générale des Finances Publiques devra être libellée comme suit :

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRESORERIE DE VANDŒUVRE
2, Rue de Kehl BP 50070

54502 VANDŒUVRE LES NANCY cedex

Les horaires d'ouverture au public à partir du 12 juillet : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Téléphone (Standard vocal interactif) 03 83 50 23 23

■ INFOS - DIVERS - INFOS

■ Sports - Loisirs - Jeunesse

■ ATELIER TRICOT

Pour tous et toutes, de 14 à 18 ans, un atelier tricot est ouvert. Vous voulez vous lancer dans cette activité où vous pourrez réaliser des créations de mode, adressez-vous à Dominique Pochon au 06 08 81 97 75.



■ CHANTIERS - JEUNES

Du lundi 02 août au vendredi 20 août (les matins).

Ouverts à tous les jeunes de 11 à 17 ans, les Chantiers-Jeunes accueillent filles et garçons pour leur permettre de réaliser des petits travaux sur la commune de Houdemont.

Les formulaires d'inscription inclus dans ce Messenger N°104 sont à retourner à la mairie de Houdemont accompagnés d'une autorisation parentale.

Toutefois, ces mêmes formulaires sont également disponibles à l'accueil à la Mairie.

Il est aussi possible de s'inscrire auprès de Dominique POCHON par téléphone au 06 08 81 97 75.

Des récompenses sous forme de bons d'achat, désormais gérées par la commune de Houdemont, seront distribuées selon le temps de présence de chacun.

■ CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

La Municipalité a souhaité créer un Conseil Municipal des Jeunes : le CMJ pour leur permettre de participer activement à la vie de la commune tout en faisant l'apprentissage de la citoyenneté. Le CMJ s'adresse aux jeunes Houdemontais âgés de 9 à 17 ans.

La constitution du CMJ se fera par la voie des urnes. L'élection pour le mandat 2010/2012 au CMJ se tiendra le mardi 12 octobre entre 13h30 et 20h00 à la Mairie.

Le projet sera présenté lors du forum des associations, et une réunion d'information se déroulera le samedi 11 septembre à 10h00 dans la salle du Conseil de la Mairie.

Les électeurs et électrices auront à s'inscrire sur la liste électorale et les candidats à se déclarer au plus tard le 11 septembre.

L'installation officielle du CMJ est prévue pour le 20 novembre.

GARDERIE PERI-SCOLAIRE

La garderie périscolaire des «**LUTINS HOUEMONTAIS**» accueille tous les enfants de maternelle et de CP dans les locaux de l'école maternelle de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 chaque jour de classe.

Les enfants du CE1 au CM2 sont acceptés uniquement les matins de 7h30 à 8h20 dans la limite des places disponibles.

Les écoliers de primaire sont pris en charge de l'école à la garderie par le personnel des «**LUTINS HOUEMONTAIS**».

Pour l'année scolaire 2010-2011, une séance d'inscription aura lieu le mercredi 1^{er} septembre 2010 de 15h00 à 18h00 à l'école Maternelle de l'Épinette. Se munir du carnet de santé de l'enfant et d'une attestation d'assurance.

- Contact : Laurence GREMILLET-ANDREAS : 03 83 20 75 71
- ou : Marie-Odile JEANPIERRE : 03 83 54 36 18

L'actuelle trésorière qui doit quitter la région ne pourra plus s'occuper des comptes de l'association à la rentrée. Si ce poste vous intéresse, merci de contacter Laurence GREMILLET ANDREAS au numéro indiqué ci-dessus.

ÉCOLE DES CHAMPIONS

Parmi les 12 écoliers de Houdemont qui ont participé à la 1^{ère} étape du challenge citoyen et sportif «**L'ÉCOLE DES CHAMPIONS**», 2 d'entre eux se sont brillamment qualifiés pour la 2^{ème} étape : Delphine Perrin et Loris Chevret.

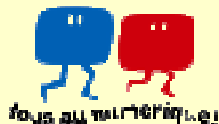
À la rentrée de septembre 2010, à Bosserville, la deuxième étape se déroulera sous la forme d'Olympiades. Delphine et Loris participeront, bien entendu, à la Finale Nationale.

Infos pratiques

TELEVISION

Le passage à la télévision numérique est prévu le 28 septembre 2010.

Pour bien vous préparer à ce changement, reportez-vous au dépliant «**tous au numérique**» disponible en mairie.



NB : Les habitants des lotissements qui sont, aujourd'hui, reliés au réseau **numericable®** avec un abonnement de base «Service antenne», continueront à recevoir les chaînes TV incluses dans cet abonnement sans modification de leur installation.

INTERNET PAR LA WIFI



Dans l'attente de la technologie «fibre optique jusqu'à l'utilisateur», une offre transitoire de service double play : téléphone et Internet haut débit par Wifi jusqu'à 4 mégabits par seconde, est proposée aux usagers qui ne peuvent pas, actuellement, disposer d'un débit satisfaisant par ADSL.

Dans ce cadre, la Communauté Urbaine a mandaté deux opérateurs pour commercialiser cette offre : ALSATIS et WIZEO.

Tous les renseignements concernant les deux fournisseurs sont disponibles sur internet :

- www.alsatis.com
- www.wizeo.com

Des dépliants sont également disponibles à l'accueil en mairie.

DECHETS RECYCLABLES

En raison de la Fête Nationale, la collecte des déchets recyclables (sacs transparents) qui aurait dû se faire le 14 est reportée au jeudi 15 juillet.

Environnement

FLEURISSEMENT et VANDALISME

La commune de Houdemont engage, chaque année, d'importants moyens humains et financiers pour proposer un cadre de vie le plus agréable possible à ses habitants.

Trop souvent, les compositions florales et les éléments de décoration sont la cible de vandales et obligent les services techniques à intervenir, générant ainsi, pour la commune, des dépenses supplémentaires.

Par ailleurs, il n'est pas rare de constater d'autres dégradations, tant sur les bâtiments communaux que chez les particuliers.

Chacun doit rester vigilant face à ce phénomène et bien communiquer afin de définir ensemble des moyens de prévention.



CHANTIERS NATURE

Vous voulez donner un «coup de main» à la biodiversité ? Alors, participez aux chantiers de bénévoles qui entretiennent les vergers communaux et les sentiers du coteau dans le cadre du projet «Vergers et biodiversité». Les groupes ainsi constitués réalisent des travaux simples et en toute convivialité.

À l'automne, l'objectif est de constituer un nouveau verger conservatoire avec des espèces anciennes d'arbres fruitiers, puis organiser un stage de taille et de greffe avec l'association les «CROQUEURS de pommes®» de Lorraine.

Prochain Chantier Nature le 10 septembre au matin.

OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITE

Un des volets du projet «Vergers et biodiversité» est le recensement de la flore et de la faune sauvage sur le territoire de la commune pour constituer un **Observatoire de la biodiversité**. Avec l'aide de tous : les habitants de Houdemont, les associations, les écoles, la collecte des espèces animales et végétales est possible. Un exemple, vous surprenez un écureuil dans votre jardin prenez une photo et transmettez la par @mail à biodiversite@mairie-houdemont.fr.

Tous les renseignements concernant cet **Observatoire de la biodiversité** sont sur le site Internet : houdemont.fr.

LE MARCHÉ FERMIER



Le traditionnel marché fermier de Houdemont observera une trêve de mi-juillet à mi-août. Ainsi, le prochain **marché fermier** se tiendra le 3^{ème} samedi d'août entre 9h00 et 13h00, sur le parking de la mairie.

CULTURE

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Pendant les vacances scolaires, la **Bibliothèque Municipale** reste ouverte aux heures habituelles

Rappel des heures d'ouverture :

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 16h00 à 18h00

Jeudi de 16h00 à 19h00.

La **Bibliothèque Municipale** met à votre disposition de nombreux ouvrages (livres, bandes dessinées, documents ou revues).

Vous pouvez également y trouver des CD (musiques toutes catégories) et des DVD (spectacles, films, documentaires).

